



Dossier suivi par

Service des Affaires Générales - Etat civil

Tél. 01 39 22 55 26

LA PRÉSENCE DES DEUX FUTURS ÉPOUX EST OBLIGATOIRE À CETTE OCCASION (sur rendez-vous uniquement)

CAUTION OBLIGATOIRE EN 3 CHÈQUES : - 500€ dégradations
- 400€ retard ou annulation
- 100€ ménage

Les espèces sont refusées par sécurité pour les agents et les usagers.

Mariage célébré le

à Heure

ENTRE

M

et M

Officier de l'État Civil célébrant

Acceptez-vous de répondre par téléphone aux questions d'un journaliste sur les modalités d'organisation des mariages à Poissy ?

oui non



| | FUTUR(E) ÉPOUX(SE) | FUTUR(E) ÉPOUX(SE) |
|---|-----------------------|-----------------------|
| <p>Dossier renseigné (attestation sur l'honneur mise à jour de l'acte de naissance, renseignements relatifs aux futurs époux, liste des témoins, autres renseignements)</p> <hr/> <p>Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, carte de résident) original et copie</p> <hr/> <p>Copie de la pièce d'identité de chaque témoin</p> <hr/> <p>Justificatif de domicile datant de moins de trois mois (Titre de propriété, relevé de charges de copropriété, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer récente non manuscrite, quittance ou facture gaz, électricité, téléphone sauf téléphone mobile, assurance logement, attestation de droits à la sécurité sociale)</p> <hr/> <p>Acte de naissance datant de moins de 3 mois*</p> <hr/> <p>Si vous êtes de nationalité étrangère :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Acte de naissance > Certificat de coutume > Certificat de célibat ou certificat de capacité à mariage (originaux émanant du Consulat étranger en France et traductions datant de moins de 6 mois*) <p>*au dépôt du dossier de mariage</p> | | |

INFORMATIONS DIVERSES

- Les attestations sur l'honneur d'hébergement avec le justificatif de domicile de l'hébergeant ne sont pas acceptés.
- Si vous êtes divorcé(e) : la mention de divorce doit apparaître sur l'acte de naissance.
- Si vous êtes veuf ou veuve : vous devez joindre au dossier l'acte de décès du précédent conjoint.
- Si vous avez des enfants communs nés avant le mariage : ces enfants doivent être signalés avant le mariage. Ils doivent avoir été reconnus par les deux parents, le livret de famille précédent est à remettre à l'officier d'état civil.
- Quête des mariages : Une quête sera énoncée le jour de votre célébration pour permettre à ceux qui le souhaitent faire un don, selon ses moyens, en faveur des œuvres sociales de la commune.
- Réunion mariage civil : Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire de Poissy, en partenariat avec l'association Cap mariage, la Chambre des Notaires des Yvelines et en présence d'Elus de Poissy a le plaisir de vous convier à une rencontre d'information et de préparation pour votre mariage civil. L'invitation vous sera ultérieurement envoyée par courrier.



Mise à jour de l'acte de naissance

Je soussigné,

Atteste que j'aviserai le service état civil de la ville de Poissy, de la mise à jour de ma copie intégrale d'acte de naissance si avant la célébration du mariage, mon état civil était modifié.

Dans ce cas, je rapporterai une nouvelle copie à l'officier de l'état civil délégué chargé de notre dossier de mariage.

Signature :



Je soussigné,

Atteste que j'aviserai le service état civil de la ville de Poissy, de la mise à jour de ma copie intégrale d'acte de naissance si avant la célébration du mariage, mon état civil était modifié.

Dans ce cas, je rapporterai une nouvelle copie à l'officier de l'état civil délégué chargé de notre dossier de mariage.

Signature :



4/7

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU FUTUR ÉPOUX(SE)

Nom

Prénoms

Date de Naissance

Lieu

Nationalité (au moment du mariage)

Profession

Situation matrimoniale :

Célibataire

Divorcé(e) depuis le

Veuf(ve) depuis le

Domicilié(e) à

Père (avec tous les prénoms)

Nom

Prénoms

Domicilié à

Profession

ou Décédé le

et de

Mère (avec tous les prénoms)

Nom

Prénoms

Domiciliée à

Profession

ou Décédée le



5/7

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU FUTUR ÉPOUX(SE)

Nom

Prénoms

Date de Naissance

Lieu

Nationalité (au moment du mariage)

Profession

Situation matrimoniale :

Célibataire

Divorcé(e) depuis le

Veuf(ve) depuis le

Domicilié(e) à

Père (avec tous les prénoms)

Nom

Prénoms

Domicilié à

Profession

ou Décédé le

et de

Mère (avec tous les prénoms)

Nom

Prénoms

Domiciliée à

Profession

ou Décédée le



6/7

LISTE DES TÉMOINS

Tous les témoins doivent être majeurs

Témoin 1

Nom Prénoms

Profession Adresse

Témoin 2

Nom Prénoms

Profession Adresse

Témoin 3

Nom Prénoms

Profession Adresse

Témoin 4

Nom Prénoms

Profession Adresse

LISTE DES RÉFÉRENTS OBLIGATOIRES

Référent 1

Nom Prénom Tél. :

Adresse

Référent 2

Nom Prénom Tél. :

Adresse



Adresse du domicile après le mariage

Numéro de téléphone 1

Numéro de téléphone 2

Email

Email 2

Existe-t-il un contrat de mariage ?

non

oui dans ce cas fournir une attestation du notaire.

Si oui il a été signé le

Chez Maître

Notaire à

Echange d'alliance

non oui

Mariage religieux

non oui Date et heure

Nombre d'invités le jour de la célébration (capacité de la salle des mariages 80 invités maximum)



AUTORISATION DE PUBLIER

Nous soussignés

certifions autoriser la Mairie de Poissy à publier dans la presse municipale (**Le Pisciacais**),
l'annonce de notre mariage qui aura lieu le :

Poissy, le

Signature :

Signature :



CHARTRE DES MARIAGES

ENGAGEMENT DE CONVIVIALITÉ

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de célébrer votre mariage à Poissy. Les élus et moi-même sommes heureux de vous accueillir afin de célébrer cette union civile, symbole républicain de votre amour.

Cette journée, qui sera parmi les plus belles de votre vie de couple, l'est également pour les couples qui célébreront leur mariage **avant ou après le vôtre**.

Aussi, afin de garantir à chacun un **droit égal** à profiter de l'espace mis à sa disposition et d'une jouissance tranquille des lieux, je vous rappelle que l'émotion et la joie qui accompagnent chaque mariage doit, dans les lieux publics et leurs abords immédiats, s'exprimer sans exubérance, dans le respect de toutes les sensibilités.

Les futurs mariés s'engagent à respecter et à faire respecter les points suivants :

1. Respecter l'horaire choisi pour votre célébration et arriver **15 minutes en avance**. **L'officier d'état-civil se réserve le droit de déplacer à une date ultérieure le créneau de votre mariage si vous avez un retard de plus de 15 minutes**. Ceci afin de permettre aux mariés suivants et arrivés à l'heure de respecter leur créneau initialement prévu.
2. Lors des déplacements du cortège, **respecter le code de la route**, et notamment ne pas rouler en occasionnant des bouchons ou à trop grande vitesse, ne pas s'asseoir sur les portières, porter un casque en deux roues, etc...
3. Respecter la réglementation du stationnement autour de la mairie. Il vous est vivement conseillé d'utiliser le parking souterrain de l'hôtel de ville ; **seule la voiture des mariés est autorisée à stationner sur le parvis de la mairie le temps de la célébration uniquement. Une fois la célébration terminée elle doit être retirée**.
4. Demander à vos invités de ne pas crier, courir, se bousculer, jouer d'un instrument ou diffuser de la musique, dans le hall, sur le balcon, et dans la salle des mariages. L'accompagnement par un orchestre est autorisé sur le parvis à la sortie des mariés, à condition que les mariages suivants puissent accéder au parvis.
5. A l'occasion de la cérémonie, ne pas déployer de drapeaux, banderoles, affiches ou panneaux d'information. La consommation de nourriture ou de boisson est interdite dans la salle des mariages qui doit rester propre pour les mariages suivants.
6. Afin d'anticiper tout risque de chutes et de blessures, **sont formellement interdits** le lancer de riz, de pétales de fleurs artificiels, confettis, pétards ou autres fumigènes **dans l'enceinte et sur le parvis de l'Hôtel de Ville**. Seuls sont autorisés les jets de pétales de fleurs naturelles et les bulles. Ceux-ci ne doivent pas entrer dans la salle des mariages, les laisser dehors ou dans le hall d'accueil au gardien.
7. Lors de votre temps de présence en mairie et aux abords, intervenir auprès de vos invités pour obtenir, en cas de manifestation d'exubérance, le retour à une **attitude calme et respectueuse**. Il vous est fortement recommandé pour vous libérer cette tâche, de la déléguer à un de vos invités ; parent ou témoin par exemple. Celui-ci se mettra en rapport direct avec le maître de cérémonie dès votre arrivée.
8. En conclusion, tel que détaillé dans le règlement intérieur relatif aux cérémonies de mariage, le non-respect des points précédents entrainera l'encaissement des chèques de cautions déposés avec le dossier de mariage.

Je vous remercie bien sincèrement de l'attention que vous porterez au respect de ces engagements et vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur.

Les futurs époux

Le maître de cérémonie



Le maire

Sandrine BERNO DOS SANTOS